

Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 04/11/2025

 COM. COM. DU PAYS D'EVIAN
 BOUILLAGUET

 851 Avenue des Rives du Léman
 74500 PUBLIER

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA25-27302	
Identification échantillon :	SLA2510-6581-1	Analyse demandée par : ARS DD de HAUTE SAVOIE
Doc Adm Client :	ARS74	
UGE :	1124 - C.C. PEVA OUEST - GAVOT	
Nom de l'exploitant :	CC PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE	
Nom de l'installation :	VINZIER- RESEAU GENERAL DE VINZIER	Type : UDI Code : 002349
PSV :	0000002712	
Point de surveillance :	CHEZ LES GIRARDS	
Localisation exacte :	Mme Aprahamian 1039 route des traverse robinet cuisine	
Département/Commune :	74 / VINZIER	
Nature:	Eau de distribution	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Motif du prélèvement : CP	Type de visite : D2	Type Analyse : CNP
Prélèvement :	Prélevé le 30/10/2025 à 08h45	Réceptionné le 30/10/2025 à 15h39
	Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant LIDAL : CHARVET THOMAS	
	Flaconnage SAVOIE ANALYSES	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de Début d'analyse 30/10/2025 15:42

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	10	mm/48h	Relevé terrain				
Mesures sur le terrain							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Relevé terrain				
Chlore libre (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			
Chlore total (in situ)	<0.02	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			
Odeur (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
pH (in situ)	7.7	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9

.../...

SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 04/11/2025

Identification échantillon : SLA2510-6581-1

Destinataire : COM. COM. DU PAYS D'EVIAN

Doc Adm Client : ARS74

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	19.1	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015		25	
Analyses physicochimiques							
Métaux							
Cuivre total	0.046	mg/l Cu	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	2	1 #	
Nickel total	1.1	µg/l Ni	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	20	#	
Plomb total	0.53	µg/l Pb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10	#	

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

(*bv) : paramètre réalisé sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portée n° 1-7452, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Paramètre sans (*) ni (*bv) : paramètre réalisé sur le site du Bourget du Lac (portée n°1-0618, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

Aucéanne MIRAMONT
Responsable production chimie

